

LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. –M. VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

**ABSENTS :** Mme AURIAC A - M. ATLAN J. – M. VERNAY P.

**Monsieur CLAMOUSE Alain a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

### **OBJET : Organisation de la démocratie de proximité à Saint Jean de Védas**

Madame le Maire indique à l'assemblée que la participation des Védasiens à la vie de la cité peut revêtir diverses formes. La vie associative en est une. La participation citoyenne en est une autre.

Elle précise que cette participation des citoyens peut être déclinée en plusieurs niveaux qui vont de l'information, à la consultation, à la concertation jusqu'à l'implication.

Madame le Maire marque sa volonté d'élargir le dispositif existant en la matière pour tendre vers une démocratie représentative encore plus ouverte et plus proche des citoyens.

#### **1. Le dispositif existant**

Aujourd'hui, la Commune va déjà au-delà de ses obligations légales (concertations avec les citoyens dans le domaine de l'urbanisme notamment) :

- information par la communication ;
- réalisation d'enquêtes de satisfaction ;
- association des usagers par sondages délibératifs ;
- concertation en amont de la définition des projets avec les riverains, présidents d'association, directeurs d'écoles, puis points d'étapes ;
- association large de la population sur des démarches générales comme le Plan Local de Déplacements...

#### **2. Le dispositif supplémentaire**

Madame le Maire souhaite accroître encore la proximité et l'échange entre municipalité et védasiens.

Elle propose la création de 8 quartiers, selon le plan joint en annexe.

Dans chaque quartier, un (ou deux) élu(s) référent(s) sera (ont) désigné(s) par le Maire par arrêté.

Son rôle sera d'être à l'écoute des habitants, de transférer leurs demandes opérationnelles et de leur assurer un retour d'information, une fois la décision prise.

Le référent disposera d'une adresse e-mail dédiée et pourra tenir des permanences en Mairie.

En outre, une rencontre de terrain sera organisée annuellement dans chaque quartier.

Enfin, une réunion publique annuelle permettra à la Municipalité de présenter et d'expliquer son action aux Védasiens et d'en débattre avec eux.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	<b>3 : Mmes FABRY, SALOMON – M. CARABASSE</b>

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** le dispositif organisant la démocratie de proximité à Saint Jean de Védas ;
- **CHARGE** Madame le Maire de désigner les élus référents par quartiers.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**  
**Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole**

